

Rapport d'activités

mars 2022 - mars 2023

Par Martine Bourlier, secrétaire nationale

Ce congrès a lieu alors que le mouvement contre la réforme des retraites bat son plein avec toutes les difficultés que cela a pu occasionner à certains d'entre nous pour participer à ce congrès. Depuis plusieurs années, j'ai le sentiment que les situations exceptionnelles sont de plus en plus fréquentes, tout comme l'accélération des réformes. Cela laisse peu de temps pour penser d'où, peut-être, nos difficultés à mettre en place certains projets comme le week-end de formation proposée par le mouvement d'éducation populaire politique l'Ardeur, qui n'a pas eu lieu ou le projet porté par Pascale Rosenberg d'un groupe de travail sur les effets subjectifs du langage néo-capitaliste à propos de la lecture de textes d'auteurs (*Le témoin jusqu'au bout : une lecture de Victor Klemperer* de Georges Didi-Huberman, Yann Diener, Dany Robert Dufour...).

Sur le plan du fonctionnement syndical, il y a eu peu de changements concernant les conseillers nationaux au nombre de 18 qui ont participé aux 8 Conseils nationaux (15 mai, 26 juin, 28 août en visio, 9 octobre, 6 novembre, 4 décembre, 8 janvier et 5 février). Le bureau élu a vu la reconduction du bureau de l'année précédente : Delphine Glachant présidente, Pierre Paresys, Alain Abrieu, Pascal Boissel, Pascale Beau vice-présidents, Philippe Gasser trésorier et Claire Gekiere trésorière adjointe, Martine Bourlier secrétaire, Olivier Boitard secrétaire adjoint.

L'USP a diffusé 23 communiqués dont des préavis de grève (28 juin, 29 septembre), un communiqué du Printemps de la psychiatrie et signé des communiqués avec les trois autres syndicats de psychiatres publics.

L'USP a participé à la manifestation santé du 22 septembre, le 29 septembre à la mobilisation interprofessionnelle, le 29 octobre à la mobilisation commune avec les psychologues et autres soignants et le 16 octobre à la marche contre la vie chère.

Nos liens et nos appartenances restent essentiels avec le SMG, la revue *Pratiques* qui rencontre des difficultés du fait de ventes en baisse et des charges importantes, le SM (Delphine Glachant a participé à leur congrès) mais aussi ATTAC, la Convergence nationale des collectifs de défense et développement des services publics qui va organiser les journées de Lure du 12 au 14 mai prochain pour la défense des services publics, la Coordination des comités de défense des maternités et hôpitaux de proximité, le Collectif des associations citoyennes, le collectif Notre santé en danger qui a rejoint la convergence et le Réseau européen pour une santé mentale démocratique.

Pierre Paresys et maintenant Claire Gekiere participent aux réunions de la CPH et d'APH.

Pierre Paresys a participé aux séminaires d'APH fin juin et du 19 au 21 octobre où il était question de pouvoir travailler moins, avec un discours critique sur la certification et l'HAS.

Lors de plusieurs CN, nous avons échangé sur la question de la cotisation à la CPH et les prochaines élections professionnelles qui ont été reportées à 2024, sujet qui pourra faire l'objet d'une discussion à ce congrès.

En octobre, au séminaire de Collioure, le Dr Jérôme Marty de la confédération SML, qui avait été invité, a parlé en ces termes « le médecin est un entrepreneur » et il y a eu une discussion sur le déconventionnement. Il a été question d'un changement des statuts et il est prévu prochainement un changement de présidence. Sur la question des internes, l'APH s'est prononcée contre le projet que les internes soient obligés d'aller travailler dans les déserts médicaux et la nécessité de réfléchir à un système d'exercice global.

Delphine Glachant et Pierre Paresys participent aux travaux de la Commission nationale de psychiatrie et Delphine Glachant et Pascal Boissel sont membres du Conseil national professionnel de psychiatrie.

Des conseillers nationaux ont participé aux journées de Saint-Alban, à la fête de l'Huma où plusieurs débats ont eu lieu sur la santé et la psychiatrie.

Certains participent aux réunions du Printemps de la psychiatrie dont l'AG s'est tenue en janvier. Le Printemps de la psychiatrie a rencontré la contrôleuse des lieux de privation de liberté en janvier. A l'occasion des CN, nous avons évoqué l'importance pour l'USP de continuer à participer aux réflexions et aux actions du Printemps de la psychiatrie. Le Printemps a engagé une rencontre avec les députés de LFI avec le souci de sensibiliser la population avec l'idée d'une caravane pour aller au-devant de la population, mais qui se heurte au peu de moyens militants.

Tout dernièrement, certains d'entre eux devaient participer au colloque du CEDEP à Bruxelles qui finalement ne s'est pas tenu du fait des grèves et du peu de participants qui s'y étaient inscrits.

Durant cette année, plusieurs sujets nous ont occupés :

- Le décret sur l'irresponsabilité pénale qui pénalisait des patients ayant arrêté leur traitement, ce qui a entraîné une réaction unanime de tous les syndicats de psychiatres et amené à annuler la notice qui posait problème.

- Le recours devant le Conseil d'Etat concernant la loi isolement/contention avait été envisagé avec le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France.

- Un communiqué pour les élections législatives a été fait et des contacts ont été pris avec des députés de gauche (LFI, autres députés de la NUPES) en commun avec le Printemps de la psychiatrie pour travailler à une loi-cadre sur la psychiatrie. Lors de l'avant dernier CN, il avait été question de la proposition de loi de la NUPES sur les déserts médicaux.

- La réforme des autorisations en psychiatrie avec la question des quotas infirmiers, de la pauvreté de la formation initiale et continue, l'opposition à la séparation entre psychiatrie adulte et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

- Il a été question du congrès du Syndicat de la magistrature auquel a participé Delphine Glachant où avaient été évoqué les conditions de travail des magistrats, de la criminalisation de la pauvreté qui deviennent des squatteurs par délit d'occupation de locaux et les amendes délictuelles forfaitaires qui auront un effet dissuasif sur la participation à des manifestations en attendant la prochaine loi sur l'immigration.

- Les actions des 4 syndicats des psychiatres publics avec plusieurs rencontres d'abord avec des représentants du ministère de la Santé dès le mois de juin, puis avec le ministre de la Santé (une première rencontre avec Mme Pauline Martinot recrutée par Véran qui a une réflexion sur la santé publique dans le cadre des ateliers mercure). Ces rencontres ont donné lieu à une conférence de presse le 17 octobre, Delphine Glachant insistant sur la nécessité de renforcer la psychiatrie de secteur. La mobilisation du 29 novembre prévue entre les syndicats de psychiatres à laquelle l'USP souhaitait que d'autres forces syndicales soient associées sans succès. Cette journée du 29 novembre a eu une couverture médiatique importante et Delphine Glachant a participé à l'émission « Le téléphone sonne » Le SNPP a fait un communiqué de soutien à cette journée.

Delphine Glachant a participé à une pré réunion le 19 janvier en visio avant la rencontre avec le ministre de la Santé le 23 janvier. Les syndicats ont été reçus par le ministre et ont fait part de leurs revendications sans avoir pu avoir une discussion avant.

Le ministre a évoqué sa feuille de route, en particulier le recours aux IPA et aux assistants médicaux, la simplification des certificats.

- La question du décret sur les autorisations des établissements de santé a fait l'objet de discussions.

- Des situations ont été évoquées comme au CHANGE, la clinique de la Chesnaie, mais plus largement la situation dans les hôpitaux et le médico-social. Situations dégradées qui amènent les directions à utiliser les cellules de crise apparues au moment de la pandémie pour faire passer des

mesures et éviter de passer par les instances réglementaires. Il avait été question de travailler avec la LDH et le SM en lien avec un article du *Monde diplomatique* sur le mode de gouvernance par la crise et le projet d'un communiqué qui parleraient des responsabilités du gouvernement, des ARS et des directions qui serait diffusé largement aux maires, association de patients..

- Il a été question lors d'un CN des cotisations des psychiatres libéraux, mais plus largement des transmissions sur « Mon espace santé » qui concernent tout le monde.

- Au dernier CN, il a été question de la responsabilité pénale des malades mentaux avec l'idée d'une motion au congrès, car ni les expertises faites en garde à vue ni le passage par la chambre d'appel de l'instruction ne suffisent, car ils ne traitent pas de la matérialité des faits.

- Lors d'un CN, nous avons débuté un débat nécessaire sur la place du travail, la valeur travail suite aux déclarations de François Ruffin et Fabien Roussel.

Dès le premier CN, il avait été question des difficultés rencontrées pour faire vivre une pédopsychiatrie vivante et pour résister aux approches réductrices à la mode, les carences particulièrement évidentes au moment du passage entre l'adolescence et l'âge adulte. Nous avons évoqué les mineurs hospitalisés en soins sans consentement qui, même s'ils sont peu nombreux, échappent aux contrôles exigés pour les patients adultes.

Les difficultés d'accès aux soins pour les enfants, mais plus largement l'état des services publics de l'Education nationale, la justice, la protection de l'enfance, jeunesse qui a été sacrifiée pendant la pandémie, tout cela nous a conduits à en faire le thème de ce 38^e congrès. Il semble que le gouvernement se soit saisi de cette question suite aux alertes de plus en plus pressantes des soignants et la pédopsychiatrie va être traitée avec la pédiatrie aux Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant. Est-ce que ce n'est pas trop tard ? Quels effets ces difficultés peuvent avoir sur l'avenir d'une société qui ne fait pas attention à ses enfants, enfants qui seront les adultes de demain ? Nous aurons à en débattre lors de ce congrès.